École & Collège
Notre-Dame de Sion
Strasbourg

NOTRE-DAME DE SION STRASBOURG

PIÈCES À JOINDRE AU DOSSIER

8 bld de la Dordogne • 67000 STRASBOURG 03 88 35 17 53 college@nds67.fr

- ☐ 2 photos d'identité récentes (à coller sur le dossier et sur la fiche de renseignements)
- ☐ COUPON RÉPONSE DOCUMENTS PARENTS/ETABLISSEMENT (à signer)
  - Le projet d'établissement (à conserver)
  - Le projet éducatif (à conserver)
  - La « Charte éducative de confiance » (à signer)
  - Le règlement intérieur (à signer)
- ☐ Document RGPD (données personnelles – à conserver par les Parents)
- ☐ Fiche de renseignements (à compléter)
- ☐ Photocopie du livret de famille (partie concernant la composition de la famille – parents et enfants)
- ☐ En cas de divorce ou de séparation, nous transmettre un justificatif du Tribunal mentionnant la domiciliation de l'enfant et l'exercice de l'autorité parentale. (photocopie du jugement)
- ☐ Photocopie des bulletins des deux dernieres annees scolaires
- ☐ Fiche médicale (à compléter) + photocopies des vaccins indiques dans le carnet de santé
- ☐ Suivi personnalise de l'enfant (à compléter)
- ☐ Frais d'inscriptions de 128 €
  (8 € de frais de dossier et 1 chèque d'arrhes de 120 € à valoir sur la facture du 1er trimestre – En cas de désistement de votre part, il est convenu que ces arrhes seront conservées par l'établissement). Faire deux chèques séparés.
- ☐ Contribution des familles (à compléter)
- ☐ Mode de règlement (à compléter + RIB en cas de règlement par prélèvement)
- ☐ Contrat IPAD (à compléter et à retourner)
- ☐ Dans le cadre d'une demande en classe APIE – Copie du bilan psychologique (merci de le joindre dans ce dossier).
- ☐ Dans le cadre d'une demande en classe ULIS TSL – vous conférez au document détaillant les pièces à fournir qui figurent dans le dossier d'inscription

MERCI D'AVANCE D'INFORMER AU PLUS VITE PAR ÉCRIT LE SECRÉTARIAT DU COLLÈGE EN CAS D'ANNULATION DE L'INSCRIPTION EN 6ÈME, CECI AFIN DE POUVOIR FAIRE BÉNÉFICIER UN AUTRE ENFANT DE LA PLACE LIBÉRÉE.

NOTRE-DAME DE SION STRASBOURG

École & Collège Notre-Dame de Sion Strasbourg

DOSSIER D'INSCRIPTION 2024/2025

8 bld de la Dordogne • 67000 Strasbourg ☏ 03 88 35 17 53 college@nds67.fr

ÉLÈVE

NOM : _____

Prénom : _____

☐ Fille ☐ Garçon

Né(e) le : _____ à _____

Nationalité : _____ Religion : _____

Régime : ☐ Externe ☐ Demi-pensionnaire

Adresse et numéro de téléphone de l'élève si différents des coordonnées des parents :

N° _____ Rue _____ Tél. : _____

Code postal : _____ Commune : _____

Établissement fréquenté l'année précédente :

École primaire : _____ Dernière classe suivie : _____

RESPONSABLE 1

☐ Monsieur ☐ Madame

NOM : _____

Prénom : _____

Adresse :

N° _____ Rue _____

Code postal : _____

Commune : _____

Tél. : _____

Tél. professionnel : _____

Mail : _____

RESPONSABLE 2

☐ Monsieur ☐ Madame

NOM : _____

Prénom : _____

Adresse :

N° _____ Rue _____

Code postal : _____

Commune : _____

Tél. : _____

Tél. professionnel : _____

Mail : _____

ENSEIGNEMENT ET OPTIONS DEMANDÉES : ENTRÉE EN 6e

☐ Bilangue sous réserve d'admission

☐ LV1 Anglais

☐ Section Happy unis dans la diversité autour de toutes les intelligences en particulier le haut potentiel (Happy, acronyme de APIE)

☐ Section Basket (candidature possible que si l'enfant est licencié dans un club de basket) : contact obligatoire : l.bouderra@basket67.fr

☐ Section Canoë-kayak

☐ Section Rugby

☐ Section Natation synchronisée

☐ Dispositif ULIS (reconnaissance MDPH - TSL)

FAMILLE

RESPONSABLE 1

☐ Monsieur ☐ Madame

NOM : _____

Prénom : _____

Profession : _____

Employeur : _____

Situation familiale :

☐ marié(e) ☐ séparé(e) ☐ divorcé(e) ☐ veuf(ve)

☐ concubinage ☐ pacs ☐ célibataire

RESPONSABLE 2

☐ Monsieur ☐ Madame

NOM : _____

Prénom : _____

Profession : _____

Employeur : _____

Situation familiale :

☐ marié(e) ☐ séparé(e) ☐ divorcé(e) ☐ veuf(ve)

☐ concubinage ☐ pacs ☐ célibataire

ENFANTS (dans l'ordre des naissances)

Nom et prénom : _____ Né(e) le : __ __ __ __ __ __ __ __ École fréquentée : _____

Nom et prénom : _____ Né(e) le : __ __ __ __ __ __ __ __ École fréquentée : _____

Nom et prénom : _____ Né(e) le : __ __ __ __ __ __ __ __ École fréquentée : _____

Nom et prénom : _____ Né(e) le : __ __ __ __ __ __ __ __ École fréquentée : _____

Nom et prénom : _____ Né(e) le : __ __ __ __ __ __ __ __ École fréquentée : _____

Nom et prénom : _____ Né(e) le : __ __ __ __ __ __ __ __ École fréquentée : _____

Fait à : _____ le : __ __ __ __ __ __ __ __

SIGNATURES DES PARENTS

_____ _____

N.B. : avez-vous sollicité une inscription dans un autre établissement ?

☐ OUI ☐ NON

Cette demande ne vaut pas inscription. L'inscription ne deviendra définitive qu'après réception de la confirmation écrite du Chef d'Établissement du Collège Notre-Dame de Sion.

Dossier reçu le : __ __ __ __ __ __ __ __

École & Collège
Notre-Dame
de Sion

École & Collège
Notre-Dame de Sion
Strasbourg

NOTRE-DAME DE SION STRASBOURG

COUPON RÉPONSE DOCUMENTS PARENTS ÉTABLISSEMENT

8 bld de la Dordogne • 67000 STRASBOURG
03 88 35 17 53
college@nds67.fr

LE COUPON CI-DESSOUS EST À SIGNER
ET À RETOURNER, APRÈS AVOIR PRIS CONNAISSANCE
DE L'ENSEMBLE DES DOCUMENTS REMIS
PAR LE CHEF D'ÉTABLISSEMENT

Nous avons pris connaissance des documents remis par le chef d'établissement, cadres de l'indispensable relation de confiance à construire entre l'établissement, la famille et l'élève :

- Le projet d'établissement (à conserver)
- Le projet éducatif (à conserver)
- La « Charte éducative de confiance » (à signer)
- Le règlement intérieur (à signer)

Fait à : _____ le __/__/____

SIGNATURES DES PARENTS

SIGNATURE DE L'ÉLÈVE

École & Collège
Notre-Dame
de Sion
Strasbourg

NOTRE-DAME DE SION STRASBOURG

PROJET D'ÉTABLISSEMENT

8 bld de la Dordogne • 67000 STRASBOURG 03 88 35 17 53 college@nds67.fr

À CONSERVER PAR LES PARENTS

LES GRANDS AXES DE LA PÉDAGOGIE

Inspiré par les principes éducatifs et les visées spirituelles de la Charte commune aux Etablissements Notre Dame de Sion, le projet pédagogique du collège se propose d'apporter des réponses pertinentes aux évolutions de la société et du système éducatif.

Quatre principes en définissent les objectifs :

I DONNER DES REPÈRES POUR APPRENDRE À VIVRE ENSEMBLE

À l'École et dans une société en mutation à travers l'intégration de règles de vie communes et l'apprentissage d'un dialogue basé sur le respect mutuel.

II ADAPTER LES MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

À l'évolution du système éducatif, à l'hétérogénéité des élèves et aux nouvelles exigences de compétences :

- favorisant la mise en place de projets interdisciplinaires menés par les équipes pédagogiques ;
- en intégrant les nouvelles technologies dans les apprentissages ;
- en portant une attention particulière aux difficultés rencontrées par les élèves ainsi qu'à leurs intérêts et domaines d'excellence ;
- en pratiquant une évaluation qui tienne compte des compétences acquises par l'élève et mette en évidence ses progrès et ses réussites, points d'appui essentiels à son évolution positive.

III PROMOUVOIR L'OUVERTURE AU MONDE, À L'ART ET À LA CULTURE

À travers :

- une éducation à l'orientation basée sur la prise de conscience progressive par les élèves de leurs goûts et aptitudes, une information sur les formations et les carrières ainsi qu'une prise de contact avec le monde du travail,
- un éventail large d'offres de sorties, voyages, échanges, rencontres visant à développer, toutes les formes de curiosité ainsi que la conscience d'une citoyenneté européenne,
- une sensibilisation à l'art à travers les différentes expositions proposées dans la Galerie Sœur Marie François Lin.

IV ÉDUQUER AUX VALEURS

- dans chaque démarche auprès d'élèves à travers le discours et l'attitude de l'équipe enseignante et éducative.
- dans les activités disciplinaires et les situations pédagogiques particulières (projet culturel, sportif, caritatif...) l'accent est mis sur le développement des capacités à l'échange, l'entraide, l'autonomie, l'esprit critique et la prise de responsabilité.

8 bld de la Dordogne • 67000 STRASBOURG
03 88 35 17 53
college@nds67.fr

À CONSERVER PAR LES PARENTS

QUELQUES PAROLES DU PÈRE THEODORE

“ Rendez-les accueillants à tous leurs frères sans distinction de religion, de race, de pays ou de classe.

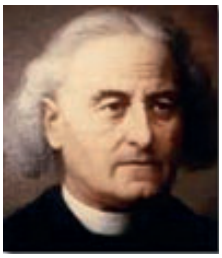

“ Ayez un cœur large comme le monde.

“ Tous les arbres ne portent pas les mêmes fruits : ne cherchez pas du raisin sur les poiriers ni des oranges sur la vigne.

« IN SION FIRMATA SUM »

EN SION JE ME SUIS ÉTABLI

01

Notre-Dame de Sion est une institution catholique qui se compose de deux unités pédagogiques : une école maternelle et élémentaire, ainsi qu'un collège. Cette école est insérée dans le quartier diplomatique de Strasbourg près des Institutions européennes.

02

Le fondateur de la communauté Notre-Dame de Sion, Théodore Ratisbonne, et son frère Alphonse sont originaires d'une famille juive alsacienne. Ils ont créé deux congrégations religieuses, six écoles en France et treize de par le monde.

03

Notre-Dame de Sion fonde son PROJET ÉDUCATIF à la lumière de l'Évangile, des écrits de nos Pères fondateurs, des Constitutions de notre congrégation, de la charte internationale des écoles de Sion, et du Projet diocésain de l'Enseignement catholique.

04

La responsabilité éducative revient en premier lieu aux parents de manière irremplaçable.

05

Plus que jamais les familles recherchent l'inclusion de l'école dans cette responsabilité.

École & Collège
Notre-Dame de Sion
Strasbourg

NOTRE-DAME DE SION STRASBOURG

LA CHARTE EDUCATIVE

8 bld de la Dordogne • 67000 STRASBOURG 03 88 35 17 53 college@nds67.fr

À SIGNER ET À NOUS RETOURNER

LA CHARTE ÉDUCATIVE DE CONFIANCE

Les parents sont les premiers éducateurs de leurs enfants mais ont besoin du concours des institutions scolaires. C'est pourquoi, dans l'école catholique, une démarche éducative réussie repose sur la collaboration confiante de l'équipe éducative, des familles et des élèves afin que l'école soit, pour les enfants et les jeunes, un lieu de plein épanouissement. Cela requiert des attitudes communes à l'ensemble des acteurs, la création pour l'établissement des conditions nécessaires à cette collaboration et la reconnaissance des responsabilités respectives, pour permettre aux parents et aux élèves de ne pas être des usagers passifs, mais des acteurs engagés.

DES ATTITUDE COMMUNES

- Reconnaissance et respect par tous des compétences respectives de chacun.
- Désir d'écoute et de dialogue.
- Refus des à priori et des jugements de valeur.
- Loyauté, transparence, voire confidentialité dans les échanges.

CREATION PAR L'ETABLISSEMENT DES CONDITIONS NECESSAIRES A CETTE COLLABORATION

- Accueil personnalisé de chacun, dès l'entretien d'inscription.
- Identification par l'établissement de la personne référente avec laquelle famille et élève peuvent être régulièrement en lien.
- Mise en place de temps et de lieux de concertation (conseil d'établissement, réunion d'Apel...), associant l'ensemble des acteurs, pour les choix éducatifs, pédagogiques et organisationnels de l'établissement.
- Organisation de la représentation des parents dans les conseils de classe, conseils de discipline...
- Information régulière de l'ensemble de la communauté éducative sur les évolutions du système éducatif, des programmes scolaires et sur les projets et activités de l'établissement.
- Modalités de suivi et d'évolution de chaque élève et d'accompagnement à son orientation.

UNE CORESPONSABILITE EDUCATIVE

- Collaboration pour réfléchir aux valeurs à faire vivre à l'école et en famille pour préparer enfants et jeunes à la vie sociale et citoyenne.
- Collaboration équipe éducative/parents/élèves pour le suivi du travail scolaire.
- Collaboration équipe éducative/parents/élèves pour le comportement des enfants et des jeunes : respect des règles communes et engagement dans la vie collective.

Cette relation confiante se vit dans les cadres fixés par les documents de référence que sont :

- Le projet éducatif qui fixe les orientations pour l'ensemble des acteurs de la communauté éducative.
- Le projet d'établissement qui précise à tous les modalités concrètes de sa mise en œuvre.
- Le règlement intérieur qui détermine les règles nécessaires à la vie commune.

Ces divers documents, élaborés, en communauté éducative, sous l'autorité du chef d'établissement, appellent l'adhésion de chacun, ils sont présentés et remise lors de l'entretien d'inscription pour vérifier que le projet parental d'éducation et le projet personnel de l'élève peuvent bien s'inscrire dans les visées éducatives de l'établissement. Pour manifester cette adhésion, famille et élève apposent leur signature sur le présent document en confirmant l'inscription.

Ces signatures attestent de la volonté commune des acteurs – équipe éducative, parents, élèves – de participer, chacun dans son rôle propre aux engagements éducatifs communs, pour aider chaque enfant et chaque jeune à s'épanouir et à grandir.

Fait à : _____ le _____

Chef de l'établissement	Signatures des parents	Signature de l'élève

8 bld de la Dordogne • 67000 STRASBOURG 03 88 35 17 53 college@nds67.fr

REGLEMENT INTERIEUR
NOTRE-DAME DE SION
CYCLE 3 & CYCLE 4
2023-2024*

(*Susceptible de modification pour l'année scolaire 2024-2025)

I INTRODUCTION

Ce règlement intérieur a pour but de favoriser une atmosphère de calme, de paix et de confiance qui permettent à chacun de grandir selon son propre rythme dans le respect de sa personne et de celle d'autrui.

Ce règlement est valable dans l'enceinte de l'établissement ainsi que lors de toutes les sorties scolaires obligatoires organisées par l'Institution.

Horaires d'ouverture aux élèves :

	Primaires (CM1/CM2)	Collège
Lundi-Mardi-Jeudi-Vendredi	de 7h45 à 17h45	de 7h30 à 18h30
Mercredi		de 7h30 à 12h15 - de 12h45 à 17h30

Les élèves entrent par la grille située allée de la Robertsau.

En dehors des horaires d'entrée et de sortie, ils sont tenus de passer en se signalant par l'accueil du collège au 8 boulevard de la Dordogne.

Déplacements

CM1 / CM2 / 6ème / 5ème

Pour se rendre en classe, les élèves se rangent à la première sonnerie à l'emplacement indiqué dans la cour et montent en cours dans le calme et avec leur professeur responsable.

4ème/3ème

Les élèves montent en classe en autonomie dans le calme à la première sonnerie.

Les cours commencent à la deuxième sonnerie.

Les élèves n'ont pas le droit d'être dans les couloirs sans autorisation pendant les récréations et la pause déjeuner.

II COMMUNICATION

École directe

Le suivi scolaire nécessite que les familles vérifient régulièrement le travail scolaire à l'aide de l'agenda de leur enfant ou d'École directe (des codes d'accès personnels parents et enfants leurs sont fournis en début d'année).

Le carnet de liaison

En cas de perte du carnet de liaison, celui-ci sera remplacé et facturé à la famille au prix de 8€.

Les élèves doivent circuler à chaque instant en possession de leur carnet de liaison, carnet qui sera visé quotidiennement par le responsable légal.

A partir du niveau 6ème, en cas d'oubli exceptionnel de son carnet de liaison, l'élève est tenu d'aller faire une fiche d'oubli de carnet au bureau de la vie scolaire. Il devra impérativement rapporter cette dernière le lendemain signé par le responsable légal sous peine de sanction.

Badge

Un badge est donné aux élèves en début d'année. Il leur permet :

- de pointer leur arrivée en cas de retard
- de valider leur passage au self.

En cas de perte du badge, celui-ci sera remplacé et facturé à la famille au prix de 5€. En cas d'oubli répétés, les élèves déjeuneront en fin de service.

Site de l'établissement : www.nds67.com

III RÈGLES DE VIE

Il est attendu de tous un comportement respectueux vis-à-vis d'autrui.

Toute forme de violence (physique, psychologique ou verbale) est interdite.

Nous demandons une attitude positive et constructive face au travail.

Ponctualité et Assiduité

Une ponctualité et une assiduité sans faille sont demandées à nos élèves afin que leur scolarité se passe dans les meilleures conditions possibles.

L'assiduité scolaire est une responsabilité des parents. Les absences et retards doivent être signalés le jour même au bureau de la vie scolaire par les familles et être justifiés par écrit avant tout retour en classe. En cas d'absence, l'élève est tenu de rattraper ses cours par lui-même.

Primaire : accueil.ecole@nds67.fr

Collège : viescolaire@nds67.fr

Conformément aux dispositions de l'article R.131-6 du code de l'éducation, au-delà de quatre demi-journées d'absence par mois sans motif légitime ni justification valable, nous nous réservons le droit de signaler les faits aux services concernés.

Les familles veillent à ce que leurs enfants arrivent à l'heure à l'école : un retard dérange le travail en cours et pénalise l'enfant qui ne peut ainsi commencer sereinement la journée. Des retards répétés pourront être suivis d'un courrier et d'une convocation par le chef d'établissement.

Matériel

Le travail se fait en collaboration entre l'élève et l'enseignant. Pour pouvoir étudier dans de bonnes conditions, chacun est tenu d'avoir son matériel en classe.

Les lieux et matériels sont mis à disposition de chacun. Nous sommes ensemble responsables de leur maintien en bon état. Ceux-ci sont à respecter. En cas de détérioration ou de perte, outre les sanctions prévues dans le règlement intérieur, des frais pourront être facturés aux parents.

L'utilisation du téléphone portable ou de tout appareil numérique (montre connectée, consoles de jeux...) autre que ceux autorisés par l'établissement est strictement interdit aux élèves dans l'enceinte de l'établissement. Le téléphone portable doit être éteint et rangé. En cas de non-respect de cette règle, l'objet sera confisqué.

En référence à l'article 226-1 et 226-2 du code pénal, il est strictement interdit aux élèves de filmer, d'enregistrer ou de photographier un membre de la communauté éducative sans l'autorisation de celui-ci.

L'établissement ne peut être tenu responsable de la disparition d'objets de valeur et/ou d'argent.

Tenue vestimentaire

L'école est le lieu de travail de l'élève, c'est pourquoi nous leur demandons d'avoir une tenue correcte.

La tenue de sport est exclusivement réservée aux cours d'EPS.

Le port de signes ostentatoires religieux ou politiques est interdit.

L'établissement se réserve le droit de ne pas accepter l'élève en cours si sa tenue n'est pas adéquate.

Santé et hygiène

Selon les recommandations de l'ARS (Agence Régionale de Santé), les bonbons, chips... ainsi que les boissons sucrées sont interdits lors des récréations.

Pour le primaire, seuls les goûters équilibrés sont autorisés à16h30.

Le chewing-gum est interdit dans l'enceinte de l'établissement.

Il est interdit de détenir et de consommer des produits illicites (tabac, drogues, alcool).

IV SUIVI DES ÉLÈVES ET SANCTIONS

Ce règlement intérieur a pour but de favoriser une atmosphère de calme, de paix et de confiance qui permettent à chacun de grandir selon son propre rythme dans le respect de sa personne et de celle d'autrui.

Ce règlement est valable dans l'enceinte de l'établissement ainsi que lors de toutes les sorties scolaires obligatoires organisées par l'Institution.

CONSEIL DE CLASSE AU PRIMAIRE

A l'issue de chaque bilan semestriel, un conseil de classe est organisé et rassemble l'enseignant de la classe, le chef d'établissement, le professeur d'anglais.

CONSEIL DE CLASSE AU COLLÈGE

A l'issue du chaque bilan trimestriel établi en conseil de classe : les élèves peuvent se voir attribuer un avertissement pour le manque travail ou un avertissement de comportement.

Mentions du conseil de classe :

Encouragements : engagement dans le travail, l'effort et l'attitude.

Compliments : maîtrise satisfaisante des compétences et attitude positive.

Félicitations : excellente maîtrise des compétences résultats et attitude positive.

Avertissement pour le manque de travail

Avertissement de comportement

Un Diplôme de gratification pourra être donné pour une action ou un comportement à valoriser.

En fin d'année scolaire seront décernés les prix de :

Camaraderie : voté par l'ensemble des élèves de la classe

Conseil de classe : voté par l'ensemble de l'équipe éducative

Excellence : meilleurs résultats sur l'ensemble de l'année

A la suite de deux avertissements de comportement délivrés lors des conseils de classe ou d'une accumulation de sanctions, la réinscription de l'élève pour l'année suivante pourra être remise en question.

SANCTIONS

Les enseignants sont responsables de la discipline au sein de leur classe. Le suivi des élèves est assuré par les Responsables de niveau et la vie scolaire.

Tout manquement au règlement intérieur, au règlement EPS ainsi qu'au code de l'iPad sera passible de sanction.

Sanctions pouvant être appliquées

La sanction est à l'appréciation du personnel éducatif.

- Remarques de discipline dans le carnet de liaison.
- Heures de retenues : les heures de retenues se déroulent uniquement le mercredi après-midi et priment sur les activités extra-scolaires.
- Exclusion de cours (collège)
- Retrait de points*
- Mise à pied temporaire

*LE PERMIS À POINTS

Crédité de 30 points en début d'année, le permis à points prend en compte à la fois la gravité des fautes commises et les efforts de comportement entrepris par chaque élève.

Le Responsable de niveau effectuera un retrait de 5 points en cas de manquement grave à la discipline.

Quand le permis à points atteindra le seuil des :

- 20 points, l'élève fera l'objet d'un conseil de remédiation
- 15 points, l'élève aura des heures de retenues.
- 10 points, l'élève sera mis à pied une journée.
- 5 points, l'élève sera mis à pied 3 jours.
- 0 point, l'élève sera convoqué devant le conseil de discipline.

En cas de bonne conduite durant quatre semaines consécutives hors vacances scolaires, l'élève peut demander un rachat de points à son professeur principal.

En cas de manquement grave à la discipline, le Chef d'Établissement peut prononcer une exclusion immédiate -temporaire ou à titre conservatoire- de l'établissement.

Toute personne commettant un délit susceptible d'entraîner des suites pénales est passible d'une exclusion immédiate de la communauté éducative.

Composition et procédure du conseil de discipline

Réuni sous la présidence du Chef d'Établissement, le conseil de discipline est composé :

- du responsable de niveau
- du professeur principal ou professeur des écoles
- des représentants des enseignants de la classe
- de l'élève
- de ses parents
- d'au moins un des deux élèves délégués de la classe (collège)
- d'au moins un des deux parents délégués de la classe (APEL)
- toute personne utile au bon déroulement du conseil de discipline pourra être invitée avec l'accord préalable du Chef d'Établissement

L'élève et ses parents sont convoqués devant le conseil de discipline par lettre recommandée avec A/R au moins 5 jours ouvrés avant la date du conseil.

Le jour du conseil, aucun quorum n'est exigible.

Lu et approuvé :

Signature de l'élève

École & Collège Notre-Dame de Sion

Signature du responsable légal

École & Collège
Notre-Dame de Sion
Strasbourg

NOTRE-DAME DE SION STRASBOURG

DOCUMENT RGPD

8 bld de la Dordogne • 67000 STRASBOURG 03 88 35 17 53 college@nds67.fr

TRAITEMENT DES DONNÉES PERSONNELLES

Les données qui vous sont demandées dans le formulaire d'inscription sont nécessaires aux fins d'inscription de votre enfant auprès de l'établissement Notre-Dame de Sion 8, bld de la Dordogne – 67000 Strasbourg – 03.88.35.17.53 – college@nds67.fr

Le responsable des traitements est Mme NUSS Laurence, Chef d'établissement.

La présente information est fournie en application du Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, et abrogeant la directive 95/46/CE (ci-après « Règlement Général sur la Protection des Données » ou « RGPD ») et de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés (ci-après «Loi Informatique et Libertés »)

Les données à caractère personnel suivantes sont collectées et traitées :

- Nom, prénom, date et lieu de naissance, sexe de l'élève,
- Nom, prénom, profession et coordonnées des parents,
- Données de scolarité (notes, bulletins réguliers, décisions d'orientation, ...)
- Données nécessaires à la gestion comptable (...)
- Données relatives à la gestion de la vie scolaire (retards, absences, sanctions ...)

Elles font l'objet des traitements principaux nécessaires à :

- La gestion de l'inscription dans l'établissement ;
- La gestion administrative et comptable ;
- La gestion des activités scolaires et extra scolaires (listes de classes, de groupes, ...) ;
- L'utilisation d'outils de travail informatisés (ENT, intranet, tablettes, ...) ;
- Le suivi de la scolarité, y compris lié à des scolarisations particulières (PAI, notifications
- MDPH, PAP ...)
- L'inscription aux examens ;

La gestion de la restauration, de l'internat et des services annexes.

L'ensemble de ces traitements est nécessaire à l'exécution du contrat de scolarisation de votre enfant dans notre établissement.

Ces données sont conservées pendant la durée de la scolarité de l'élève dans l'établissement et durant les 10 années qui suivent la fin de cette scolarité.

Vous disposez de droits d'accès, de rectification, d'opposition, d'effacement et de portabilité de vos données personnelles ainsi que de limitation au traitement de ces données dans les conditions prévues au RGPD en adressant un email à college@nds67.fr ou un courrier au Collège Notre-Dame de Sion, 8 bld de la Dordogne 67000 Strasbourg. Vous pouvez également adresser une réclamation à la CNIL.

Pour ces données vous disposez du droit de retirer votre consentement à leur collecte et à leur traitement.

En cas de baptême, les données suivantes (date de baptême – nom des baptisés – nom marraine, parrain) sont en outre collectées avec votre accord. Elles sont susceptibles d'être notifiées dans le registre des baptêmes.

Dans le cas de Première Communion ou de Profession de Foi les données suivantes (la date – le nom et prénom de l'élève) sont également collectées avec votre accord. Elles sont susceptibles d'être inscrites sur le registre de la Paroisse.

Dans le cade de la scolarisation de votre enfant dans un établissement de l'Enseignement catholique, vos coordonnées et celles relatives à votre enfant sont également transmises aux organismes suivants de l'Enseignement catholique ou à certaines collectivités territoriales, et pour les finalités suivantes :

- Au secrétariat Général de l'Enseignement Catholique dans le cadre de la gestion interne de l'Enseignement catholique et de la remontée des données qui doit être faite au Ministère de l'Education nationales à des fins de recensement des effectifs,

- À l'Association Gabriel (Gestion Associée des Bases et Réseaux d'Information de l'Enseignement Libre) tenant à jour le référentiel des données de l'enseignement catholique. Via cette basse de données, les coordonnées de l'élève sont transmises à l'UGSEL. Fédération sportive éducative de l'enseignement catholique, lorsque l'établissement en est adhérent, à des fins de gestion de la participation de l'élève aux activités qu'elle organise, à l'APEL, association des parents d'élèves de l'enseignement libre, lorsque vous êtes adhérent à association ainsi qu'aux directions diocésaines et/ou services académiques de l'Enseignement catholique à des fins statistiques et pour la gestion des établissements de leur ressort.

- Pour en savoir plus sur la gestion de vos données personnelles et celles de votre enfant pour ces finalités ainsi que sur l'exercice de vos droits, vous pouvez consulter le site internet de l'Association Gabriel, à l'adresse : https//www.ec-gabriel.fr/cgu_gabriel.htm
  ou demander la politique de protection des données de l'Association Gabriel en adressant un email à (adresse de contact Gabriel). Vous pouvez également consulter la politique de protection des données de l'UGSEL nationale à l'adresse : https://www.ugsel.org/politique-de-protection-des-donnees et celle de l'APEL nationales à l'adresse : www.apel.fr/politique-de-traitement-des-données.html

- Au Maire de la commune dans laquelle réside l'élève en application de l'article L131-6 du Code de l'éducation, et le cas échéant, à sa demande, à la collectivité territoriale dont relève l'établissement (commune, département ou région).

Vous disposez de droits d'accès, de rectification, d'opposition et d'effacement de vos données personnelles ainsi que de limitation au traitement de ces données dans les conditions et limites prévues par le RGPD :

- En adressant un email à dpd@enseignement-catholique.fr ou un courrier à Délégué de la protection des données de l'Enseignement catholique – Secrétaire Générale de l'Enseigne ment Catholique – 277 rue St Jacques – 75005 Paris cedex pour les traitements mis en œuvre pour l'Association Gabriel,
- en vous rapprochant selon les cas de la commune, ou de la collectivités territoriale dont relève l'établissement,
- vous pouvez également adresser un réclamation à la CNIL.

École & Collège Notre-Dame de Sion Strasbourg

NOTRE-DAME DE SION STRASBOURG

FICHE DE RENSEIGNEMENTS

8 bld de la Dordogne • 67000 STRASBOURG 03 88 35 17 53 college@nds67.fr

A RENSEIGNEMENTS CONCERNANT ÉLÈVE

NOM :

Prénom :

Né(e) le : à

Photo

Nationalité

Pays de naissance

Département de naissance

Religion

Régime : ☐ Externe ☐ Demi-pensionnaire ☐ Repas occasionnel au ticket

En cas de séparation ou de divorce :
L'enfant réside chez :

☐ le père ☐ la mère ☐ garde alternée ☐ autre

B RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LES PARENTS

☐ marié(e) ☐ séparé(e) ☐ divorcé(e) ☐ veuf(ve) ☐ concubinage ☐ pacs ☐ célibataire

Nom du responsable légal : Prénom :

Adresse :

N° Rue Bureau distributeur :

Code postal : Commune :

domicile : Portable :

travail Père : travail Père :

travail Mère : travail Mère :

Nom du père : Prénom :

Profession du père :

Nom et adresse de l'employeur :

Adresse mail du père :

Nom de jeune fille de la mère : Prénom :

Profession de la mère :

Nom et adresse de l'employeur :

Adresse mail de la mère :

*En cas de séparation ou de divorce (coordonnées du 2ème parent) :

☐ Monsieur ☐ Madame

NOM : Prénom :

Adresse :

N° Rue Bureau distributeur :

Code postal : Commune :

domicile : Portable :

Adresse mail :

En cas de divorce ou de séparation, nous transmettre un justificatif du Tribunal mentionnant la domiciliation de l'enfant et l'exercice de l'autorité parentale (photocopie du jugement).

A REMPLIR SI LES PARENTS NE SONT PAS LES RESPONSABLES PAYEURS :

☐ Monsieur ☐ Madame

NOM : Prénom :

Lien de parenté :

Adresse : N° Rue

Code postal : Commune :

domicile : Portable :

Profession du payeur :

C SCOLARITÉ

L'élève redouble-t-il (elle) sa classe ? ☐ Oui ☐ Non

Classe précédente :

Etablissement fréquenté l'année dernière :

Adresse précise de cet établissement : N° Rue

Code postal : Commune :

Frères et sœurs aînés dans d'autres établissements privés : ☐ Oui ☐ Non

Fait à : le

SIGNATURES DES PARENTS

École & Collège Notre-Dame de Sion

École & Collège
Notre-Dame de Sion
Strasbourg

NOTRE-DAME DE SION STRASBOURG

FICHE DE SUIVI MÉDICAL

8 bld de la Dordogne • 67000 STRASBOURG
03 88 35 17 53
college@nds67.fr

PÔLE DE SANTÉ SCOLAIRE

ÉLÈVE

NOM :

Prénom :

Né(e) le : à

N° de sécurité sociale :

MÉDECIN TRAITANT :

NOM :

Prénom :

Personnes à joindre en cas d'urgence :

Père	Mère	Autre
		Lien de parenté :
Mobile :	Mobile :	Mobile :
Travail :	Travail :	Travail :
Domicile :	Domicile :	Domicile :

En cas d'urgence, un élève accidenté ou malade est orienté et transporté par les services de secours d'urgence vers l'hôpital le mieux adapté. La famille est immédiatement avertie par l'établissement.

Antécédents / allergies :

Je vous rappelle que la fréquentation de la cantine est autorisée QUE si un PAI est mis en place dans le cadre des allergies alimentaires, avec en plus un certificat médical attestant que les traces d'arachide sont autorisées pour les allergies à l'arachide. Les réactions allergiques sont graves et peuvent être fatales.

Asthme ? ☐ Oui ☐ Non traitement :

Allergies ? ☐ Oui ☐ Non traitement :

Protocole d'accueil individualisé PAI ?
(Joindre une copie sous enveloppe) ☐ Oui ☐ Non

Autres :

Fait à : le

SIGNATURES DES PARENTS

École & Collège
Notre-Dame de Sion
Strasbourg

NOTRE-DAME DE SION STRASBOURG

SUIVI PERSONNALISÉ DE L'ENFANT

8 bld de la Dordogne • 67000 STRASBOURG
03 88 35 17 53
college@nds67.fr

PÔLE DE SANTÉ SCOLAIRE

NOM :

Prénom :

Classe :

Merci de nous indiquer si votre enfant a bénéficié d'un suivi personnalisé :

PPRE	☐ Oui	☐ Non
PAP	☐ Oui	☐ Non
PAI	☐ Oui	☐ Non

Si l'un de ces dispositifs est déjà en place merci de joindre une copie du protocole ainsi qu'une demande de renouvellement par courrier.

Fait à : le

SIGNATURES DES PARENTS

École & Collège
Notre-Dame de Sion
Strasbourg

NOTRE-DAME DE SION STRASBOURG

FRAIS D'INSCRIPTION 2024/2025

8 bld de la Dordogne • 67000 STRASBOURG
03 88 35 17 53
college@nds67.fr

ÉLÈVE

NOM :

Prénom :

Classe demandée :

RESPONSABLE 1

☐ Monsieur ☐ Madame

NOM :

Prénom :

RESPONSABLE 2

☐ Monsieur ☐ Madame

NOM :

Prénom :

Frais d'inscription :	120 €	Règlement par chèque	☐
Frais de dossier :	8 €	Règlement par chèque	☐

Fait à : le

SIGNATURES DES PARENTS

TARIFS 2023-2024
COLLEGE

Nos tarifs de **l'année scolaire 2022 / 2023** se décomposent comme suit :

1. CONTRIBUTION DE BASE + CONTRIBUTION VOLONTAIRE / MOIS

	REVENUS MENSUELS DE LA FAMILLE			CONTRIBUTION MENSUELLE A PAYER
Catégorie	1 enfant à charge	2 enfants à charge	3 enfants à charge et plus	TOTAL € (base € + volontaire €)
1	jusqu'à 1 300€	jusqu'à 1 500€	jusqu'à 2 000€	**69.00 €** **(69 + 0)**
2	1 300 € à 1 500 €	1 500 € à 1 800 €	2 000 € à 2 300 €	**88.40 €** **(69 + 19.40)**
3	1 500 € à 1 800 €	1 800 € à 2 000 €	2 300 € à 2 500 €	**106.80 €** **(69 + 37.80)**
4	1 800 € à 2 300 €	2000 € à 2800 €	2 500 € à 3 300 €	**138.10 €** **(69 + 69.10)**
5	2300 € à 3000 €	2800 € à 4000 €	3 300 € à 4 500 €	**153.20 €** **(69 + 84.20)**
6	au-delà de 3 000 €	au-delà de 4 000 €	au-delà de 4 500 €	**177.00 €** **(69 + 108.00)**

Le montant mensuel de la contribution des familles est à payer sur 10 mois d'octobre à juillet.

Selon les dispositions actuelles en vigueur, la contribution volontaire permet une réduction d'impôt de 66% au titre de dons au profit d'œuvres ou d'organismes d'intérêt général.

Catégorie	1	2	3	4	5	6
Réduction d'impôt annuelle	/	128 €	249 €	456 €	555 €	712 €

2. FRAIS COMPLEMENTAIRES OBLIGATOIRES / MOIS

- Forfait mensuel de **19.50 € / mois**, payable sur 10 mois d'octobre à juillet.

  Ce forfait comprend les frais administratifs, le carnet de liaison, la technologie, les frais d'entrée et de transport pour l'éducation physique, les cotisations (APEL, Diocèse, Tutelle, Association Sportive), l'assurance individuelle « accident » qui couvre votre enfant s'il est victime d'un accident, lors d'activités scolaires ou extra-scolaires (il n'est pas nécessaire de souscrire à une autre assurance scolaire / attention cela est indépendant de la responsabilité civile).

  A noter qu'à partir du 2ème enfant inscrit, la cotisation de l'APEL est réduite, ce qui représente une réduction de 13 € sur l'année.

- Des frais annexes pourront être facturés avec information au préalable (matériels pédagogiques comme les cahiers d'exercices ou logiciels spécifiques, sortie culturelle, cinéma, musée, théâtre, …).
- Leasing IPAD : contrats à compter du 01/09/2023 **18 € / mois**
- Leasing IPAD : contrats antérieurs au 01/09/2023 **16 € / mois**
- Uniquement pour les 5ème : séjour EPS **350 €** (tarif prévisionnel)
  (facturé 110 € au 1er trimestre et 110 € au 2ème trimestre, solde au 3ème trimestre)

Collège Notre-Dame de Sion
8, boulevard de la Dordogne - 67000 Strasbourg
Téléphone : 03 88 35 17 53 Mail : accueil@nds67.fr

3. AUTRES PRESTATIONS OPTIONNELLES

RESTAURATION

L'inscription est valable pour le trimestre complet.

	1er trimestre	2ème trimestre	3ème trimestre
Demi-pensionnaire 4 jours / semaine	le prix du repas est de 7.20 € **(*)** **facturation trimestrielle suivant les tarifs ci-dessous**		
	396.00 €	**280.80 €**	**295.20 €**
Repas à la carte	le prix du repas est de 8.00 € **(*)** **paiement en ligne sur le site Ecoledirect**		

(*) le prix du ticket comprend le repas, la surveillance et les frais de fonctionnement.

Seules les absences de 4 jours consécutifs et plus pourront être remboursées. Il faudra impérativement transmettre un certificat médical à la comptabilité par mail à : compta@nds67.fr. Les absences pour convenance personnelle ne seront pas prises en compte.

Aide aux devoirs

L'aide aux devoirs est assurée par des enseignants ou du personnel éducatif et uniquement par petit groupe de maximum 8 élèves (de fin septembre à début juin, communication et inscription à la rentrée).

L'inscription est valable pour le trimestre complet.

Aide aux devoirs de 15h30 à 16h30 et/ou de 16h30 à 17h30			
75 € / trimestre pour 1 séance par semaine	**150 €** / trimestre pour 2 séances par semaine	**224 €** / trimestre pour 3 séances par semaine	**299 €** / trimestre pour 4 séances par semaine

FACTURATION ET MODE DE REGLEMENT

L'établissement émet des factures trimestrielles (1er trimestre : de septembre à décembre, 2ème trimestre : de janvier à mars et 3ème trimestre : d'avril à juin).

Attention : toute modification concernant le régime (demi-pensionnaire ou externe) ou l'aide aux devoirs est possible en début de trimestre uniquement en adressant un mail à compta@nds67.fr.

Dates limites pour effectuer des changements :

- *15 septembre pour le 1er trimestre,*
- *15 janvier pour le 2ème trimestre,*
- *15 avril pour le 3ème trimestre.*

Conditions de paiement des factures :

a) **Prélèvement automatique mensuel** : en 10 mensualités du 5 octobre au 5 juillet
b) **Prélèvement automatique trimestriel** : 5 octobre, 5 février et 5 mai

Les frais de rejet de la banque seront refacturés.

Pour d'autres conditions de règlement ou un mode de règlement par chèque ou virement, merci de faire une demande à la comptabilité par mail à compta@nds67.fr. Le paiement en espèce n'est pas accepté.

École & Collège
Notre-Dame de Sion
Strasbourg

NOTRE-DAME DE SION STRASBOURG

CONTRIBUTION DES FAMILLES 2024/2025

8 bld de la Dordogne • 67000 STRASBOURG
03 88 35 17 53
college@nds67.fr

ÉLÈVE

NOM :

Prénom :

Classe :

Régime : ☐ Externe ☐ Demi-pensionnaire ☐ Achat tickets repas (régime externe)

RESPONSABLE 1

☐ Monsieur ☐ Madame

NOM :

Prénom :

RESPONSABLE 2

☐ Monsieur ☐ Madame

NOM :

Prénom :

Pour l'année 2024/2025, j'opte pour la catégorie ci-dessous :

CATÉGORIE :

☐ 1 ☐ 4

☐ 2 ☐ 5

☐ 3 ☐ 6

(Cochez la catégorie choisie)

* cf. Tarif ci-joint – Se positionner dans l'une des 6 catégories indiquées

Fait à : le

SIGNATURES DES PARENTS

École & Collège
Notre-Dame de Sion
Strasbourg

NOTRE-DAME DE SION STRASBOURG

MODE DE RÈGLEMENT 2024/2025

8 bld de la Dordogne • 67000 STRASBOURG
03 88 35 17 53
college@nds67.fr

RESPONSABLE 1

☐ Monsieur ☐ Madame

NOM :

Prénom :

RESPONSABLE 2

☐ Monsieur ☐ Madame

NOM :

Prénom :

pour l'(les) enfant(s)

Nom & Prénom : Né(e) le : en classe de :

Nom & Prénom : Né(e) le : en classe de :

Nom & Prénom : Né(e) le : en classe de :

opte(nt) pour :

- ☐ le prélèvement automatique trimestriel*
- ☐ le prélèvement automatique mensuel*
- ☐ le règlement par virement à réception de la facture (RIB ci-joint)

Fait à : le

SIGNATURES DES PARENTS

EN CAS DE PRELEVEMENT MENSUEL
VOTRE COMPTE BANCAIRE SERA DEBITE TOUS LES 5 DU MOIS

MERCI DE JOINDRE UN RIB À CE DOCUMENT POUR LA DEMANDE DE PRÉLÈVEMENT

* En ce qui concerne ces deux modes de paiement, il convient de remplir l'imprimé SEPA ci-joint.

CONTRAT DÉPLOIEMENT TABLETTES TACTILES

ANNÉE 2024/2025

TERMES et CONDITIONS D'ADHÉSION

Entre les soussignés :

Collège Notre-Dame de Sion

Adresse : 8, boulevard de la Dordogne

Code postal : 67000 Ville : Strasbourg

Téléphone : 03 88 35 17 53

N° SIRET : 778 863 332 000 12

Représenté par : Madame Laurence NUSS, Cheffe d'établissement et Coordinatrice

et

la famille

NOM : _____ Prénom : _____

☐ Père ☐ Mère ☐ Responsable légal

NOM et Prénom de l'élève : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____

Téléphone : _____

Il a été convenu ce qui suit :

Objet du Contrat

Mise en place, à compter de septembre 2023, du **projet d'équipement individuel de tablettes tactiles**.

Article 1 : **description du bien mis en abonnement**

Le Collège met à disposition de l'Utilisateur un iPad de 9e génération de 10’2 pouces, Modèle Wi-Fi A2602, Gris sidéral, Puce A13 Bionic, 64 Go de mémoire, comprenant une Coque de protection, Câble Lightning vers USB-C et un Adaptateur secteur USB-C 20 W ; dans le cadre de l'utilisation des technologies de l'information et de la communication dans l'enseignement.

Article 2 : **abonnement au matériel et déploiement**

6e	Abonnement tablette + déploiement	10 échéances de 18 € en 6e Année 2024/2025
5e	Abonnement tablette + déploiement	10 échéances de 18 € en 5e Année 2024/2025
4e	Abonnement tablette + déploiement	10 échéances de 18 € en 4e Année 2024/2025
3e	Abonnement tablette + déploiement	10 échéances de 18 € en 3e Année 2024/2025

Ce montant tient compte de la location du matériel, d’un pack d’applications pédagogiques individuelles choisies par le Collège, du coût de la mise en place (support technique), du coût de la gestion technique et administrative ainsi que de la veille technologique, de l’assurance vol et bris de machine.

En tout état de cause, le matériel reste la propriété de l’Établissement.

Article 3 : **mode de règlement**

La Famille s'engage à payer la somme de 180 € en dix échéances de 18 € pour l'abonnement au matériel et son déploiement pendant l’année scolaire en cours, et fournir au Collège les informations nécessaires pour le prélèvement automatique. Cette somme sera intégrée aux factures trimestrielles et prélevée le 5 de chaque mois suivant l’échéancier ci-dessous :

- 10 échéances d’octobre à juillet de l’année scolaire en cours.

Une ligne spécifique location iPad apparaîtra sur votre facture de scolarité en complément des frais de scolarité et des frais de restauration.

En fin de contrat, après le règlement des quatre années, l’iPad pourra être proposé avec une option d’achat de 1 €. Toutes les restrictions d’utilisation seront alors levées par le collège à l’issue des 4 ans.

Attention : *pour les élèves qui n’auraient pas été présents de la 6e à la 3e à Notre-Dame de Sion, l’iPad pourra être proposé à un prix calculé de la manière suivante :*

(somme des mensualités sur 4 ans soit 40 – somme des mensualités payées) x prix du leasing mensuel (voir tarif).

À compter de cette année, en cas de départ anticipé de l'élève, la famille pourra demander le rachat de l'iPad au prix calculé énoncé ci-dessus.

En cas de départ de l'élève avant le terme du contrat, le matériel devra être restitué en intégralité à l'Établissement. Il faudra remettre en mains propres au responsable informatique l'iPad avec sa coque et son chargeur complet.

Article 4 : **dommages (vols et dégâts) et responsabilités**

Jusqu'à la fin du contrat, la famille s'engage à :

- respecter toutes les règles d'utilisation du matériel, en prendre soin et veiller à son intégrité (tablette + pochette + chargeur complet)
- utiliser le matériel à des fins légales, ne pas le céder, ne pas le sous-louer, ne pas le modifier
- être le responsable exclusif du matériel et en être le seul gardien

Pendant la période de l'abonnement du matériel, l'Institution Notre-Dame de Sion est dégagée de toute responsabilité concernant le bien et son utilisation. L'Utilisateur est responsable de l'iPad qui lui est confié pendant toute la durée de l'abonnement. En cas de perte, vol ou détérioration de l'iPad, l'Utilisateur en informera immédiatement le Collège.

Garantie vol :

Vol dans les locaux de l'établissement : seuls les vols avec « effraction des locaux » sont assurés. La perte n'est pas assurée au titre de l'assurance.

Seront garantis les vols déclarés auprès des services de police, résultant d'une agression avec désignation d'un tiers.

Tout vol, autre que ceux prévus au point précédent, ne sera pas pris en compte.

Oxydation : les tablettes sont garanties contre l'oxydation

Franchise : franchise adaptée à la valeur de l'équipement : 80 €/sinistre pour une tablette

Couverture géographique : les matériels portables et mobiles sont couverts à l'intérieur des pays de l'UE.

Garantie bris de machine :

Les pannes relèvent de la garantie Constructeur, ne sont pas assurées au titre de l'assurance.

Sont couverts tous les bris accidentels : chute de l'appareil, inondation, incendie, coupure électrique due à orages.

Les dommages occasionnés par le propriétaire dans le cadre d'un usage scolaire sous la responsabilité d'un professeur et résultant d'un acte involontaire sont garantis.

Une franchise de 80 € sera réclamée.

NB : casse intégrale ou déformation du châssis de la tablette avec impossibilité de réparation, en cas de rejet de prise en charge de l'assurance : franchise de 400 €.

Article 5 : **état des lieux**

Au moment de la restitution de la tablette, et conformément à l'article 4 « Dommages (vols et dégâts) et responsabilités : « respecter toutes les règles d'utilisation du matériel, en prendre soin et veiller à son intégrité (Tablette + Pochette + Chargeur complet) », un état des lieux sera réalisé concernant la

tablette, la pochette et le chargeur complet. Le tout devra être en bon état de fonctionnement, dans le cas contraire une somme sera demandée à la famille pour réparer le préjudice.

NB : Tout changement de pochette durant le contrat doit être validé et soumis à l'accord du responsable informatique.

Article 6 : **sanctions en cas de non-respect du contrat**

En cas de non-respect des termes du présent contrat par l'Utilisateur, le Collège se réserve le droit de prendre des mesures disciplinaires appropriées, en accord avec le règlement intérieur de l'établissement. Ces mesures peuvent inclure la suspension temporaire ou définitive de l'accès à l'iPad, ainsi que la résiliation anticipée du contrat.

En outre, l'Utilisateur sera tenu responsable de toute perte ou dommage causé à l'iPad ou à ses accessoires pendant la durée de l'abonnement, et devra rembourser au Collège les frais associés à la réparation ou au remplacement de l'appareil.

Le Collège se réserve également le droit de prendre les mesures nécessaires envers la Famille en cas de vol, de détérioration intentionnelle ou d'utilisation abusive de l'iPad.

Article 7 : **termes et conditions d'adhésion**

La Famille doit lire attentivement les termes et conditions énoncés dans ce contrat avant de l'accepter. En signant ce contrat, la Famille accepte de respecter toutes les conditions de l'abonnement et s'engage à payer les sommes dues.

Le présent contrat est conclu pour une durée d'un an, à compter de la date de signature, renouvelable par tacite reconduction pour une période identique, sauf résiliation anticipée.

Nous vous rappelons que l'iPad ne peut être utilisé qu'en conformité à la présente convention.

Un duplicata du contrat sera mis à disposition, sur demande, au service comptabilité.

Fait à Strasbourg, le _____.

Pour la Famille	**Pour le Collège**
Nom : _____	Madame Laurence NUSS
Prénom : _____	Cheffe d'établissement et Coordinatrice
_____	_____
Signature	Signature

École & Collège
Notre-Dame de Sion
Strasbourg

NOTRE-DAME DE SION
STRASBOURG

SECTION APIE

8 bld de la Dordogne • 67000 STRASBOURG 03 88 35 17 53 college@nds67.fr

SECTION APIE

POUR ATYPIQUE PERSONNE DANS L'INTELLIGENCE ET L'ÉMOTION

Ces classes très happy sont composées, à moitié d'enfants testés à haut potentiel et d'une autre moitié d'élèves, ayant un bon niveau et qui sont volontaires pour s'enrichir de toutes les intelligences, toutes les sensibilités.

C'est une section où on met plus de sens dans les apprentissages, plus d'humour, plus de cadre.

Lorsqu'on essaie d'approfondir, on utilise davantage les connaissances liées aux passions des élèves, en favorisant le passage à l'oral et en évitant trop de répétition.

On y mène des projets pour fédérer la classe comme des sorties à thème, des pièces de théâtre, des conférences, des clubs ou ateliers, journal de classe...

On propose aux élèves de se confronter à la complexité par le biais de concours, de défis de type tâche complexe ou d'utiliser la pensée globale.

On prend le temps d'expliquer, de manière plus approfondie, les processus d'acquisition des connaissances et de gestion mentale. On répond plus spécifiquement aux difficultés organisationnelles ou de méthodologie et on développe le goût de l'effort.

Les élèves y sont souvent très sensibles et on leurs apprend à gérer leurs émotions pour les mettre en confiance et libérer tout leur potentiel.

Et bien sûr une section où les élèves profitent aussi de tous les projets communs de l'établissement : comme le spectacle de théâtre des 6e, la sortie d'intégration, les nombreux voyages à l'étranger, le séjour révision brevet en 3e, les olympiades de fin d'année, les Epi, les projets de solidarité...

Où les valeurs de la charte de Notre-Dame de Sion peuvent si bien s'exprimer telles que l'ouverture et l'enrichissement par la diversité et les différences, la formation au questionnement et à l'esprit critique, le droit à la bienveillance, à l'écoute, à l'erreur, et au pardon.

À bientôt donc, je l'espère !

Frédéric Mouton
Chargé de mission classes APIE Collège Notre-Dame de Sion Strasbourg
fmouton@nds67.fr
https://nds67.com/classe-eip/

NOTRE-DAME DE SION STRASBOURG

PARCOURS SPORT AMBI'SION

École & Collège Notre-Dame de Sion Strasbourg

8 bld de la Dordogne • 67000 STRASBOURG 03 88 35 17 53 college@nds67.fr

PARCOURS SPORT AMBI'SION
« l'esprit, l'action ! »

Ce projet s'articule autour des
SECTIONS SPORTIVES SCOLAIRES

BASKET-BALL	NATATION ARTISTIQUE	RUGBY	CANOË-K.

Le parcours Sport Ambi'Sion permet aux élèves de mener de front une scolarité exigeante et une activité sportive intensive.

Ce parcours s'adresse :

- Aux basketteurs(euses) licenciés et présentant un bon niveau
- Aux nageurs(euses) expérimentés du Ballet Nautique de Strasbourg
- Aux licenciés du Strasbourg Alsace Rugby (les débutants au rugby sont acceptés en 6ème et 5ème)
- Aux licenciés de Strasbourg Eaux Vives (les débutants en canoë-kayak sont acceptés en 6ème et 5ème)
- Aux élèves sportifs de haut-niveau dans leur discipline respective

Le projet global consiste :

- A mettre en place une organisation au quotidien permettant aux élèves de s'entrainer très régulièrement en section sportive scolaire et/ou dans leurs clubs respectifs (optimisation de l'emploi du temps, des temps de restauration, etc).
- A mettre en place un suivi particulier grâce au responsable du projet et de l'équipe pédagogique.
- A mettre en place des actions pédagogiques tout au long du collège en rapport avec le domaine du sport.

Pour postuler pour une entrée dans le projet Ambi'Sion il faut :

- Remplir le dossier scolaire d'inscription du collège
- Passer des tests sportifs (qui auront lieu à partir de janvier 2024)

▷ Si le dossier scolaire est accepté par le chef d'établissement et les tests sportifs sont réussis

L'enfant est inscrit dans le projet Ambi'Sion

▷ Si le dossier scolaire n'est pas accepté par le chef d'établissement

L'enfant ne peut pas intégrer le collège et donc pas non plus le projet Ambi'Sion (même si les tests sportifs sont positifs, car le dossier scolaire prime sur les tests sportifs)

▷ Si le dossier scolaire est accepté par le chef d'établissement mais que les tests sportifs ne sont pas réussis l'enfant est accepté au collège mais n'intègrera pas le projet Ambi'Sion, la famille devra alors indiquer au secrétariat de l'établissement si elle souhaite que l'enfant s'inscrive tout de même au collège.

ATTENTION :

En raison de l'organisation spécifique inhérente au projet, les élèves qui s'inscrivent dans le parcours Sport Ambi'Sion :

- Ne pourront choisir aucune option supplémentaire tout au long du collège (européenne, latin, etc)
- Devront choisir obligatoirement anglais en LV1 en 6ème
- Peuvent, selon les années, avoir cours le mercredi de 12h à 13h
- Peuvent, selon les années, avoir cours entre 12h et 13h30

A NOTER :

Des projets spécifiques obligatoires sont à prévoir :

- Stage « Apprendre autrement » en 6ème : environ 300 euros
- Séjour EPS en 5ème : environ 300 euros
- Voyage à l'étranger en 4ème et/ou 3ème : environ 500 euros

PRÉCISIONS :

- L'ensemble du volume horaire scolaire est respecté : il n'y a donc pas d'allègement d'heure de cours, y compris les heures d'éducation physique et sportive.

INFORMATIONS SPÉCIFIQUES PAR SPORT :

Section sportive scolaire Basket-ball

- Partenariat avec le Comité de Basket-ball du Bas-Rhin.
- Licence auprès d'un club du département obligatoire.
- Les entrainements en section ne remplacent pas les entrainements en club
- 3 entrainements en section sportive par semaine
- 60 euros par mois sur 10 mois

Section sportive Natation Artistique

- Partenariat avec le Ballet Nautique de Strasbourg
- Etre déjà inscrit dans la filière haut-niveau du ballet nautique est obligatoire.
- Entrainement tous les jours

Section sportive Rugby

- Partenariat avec le club du Strasbourg Alsace Rugby
- Licence auprès du club de Strasbourg Alsace Rugby obligatoire
- Débutants acceptés en 6ème et 5ème
- Les entrainements en section ne remplacent pas les entrainements en club
- 3 entrainements en section sportive par semaine

Section sportive Canoë-Kayak

- Partenariat avec le club du Strasbourg Eaux Vives
- Licence auprès du club de Strasbourg Eaux Vives obligatoire
- Débutants acceptés en 6ème et 5ème
- Les entrainements en section ne remplacent pas les entrainements en club
- 2 entrainements en section sportive par semaine
- Stage de découverte et d'initiation vivement conseillé pour les débutants

POUR TOUTE QUESTION / POUR POSTULER ET RÉALISER LES TESTS SPORTIFS D'ENTRÉE :

1. Prendre contact avec le responsable du projet : lbeyhurst@nds67.fr en indiquant l'activité souhaitée et le profil de l'élève : débutant ou licencié dans la pratique sportive concernée.
2. Prendre contact avec le partenaire correspondant :
   - Basket : lbouderra@basket67.fr
   - Natation artistique : maudbns@gmail.com
   - Rugby : lucas.c@strasbourgalsacerugby.fr
   - Canoë-Kayak : marage.yannick@gmail.com

Retrouvez un ensemble d'informations sur le site https://nds67.com/parcours-ambision/

École & Collège
Notre-Dame
de Sion
Strasbourg

NOTRE-DAME DE SION STRASBOURG

ULIS TSL

8 bld de la Dordogne • 67000 STRASBOURG 03 88 35 17 53 college@nds67.fr

DOCUMENTS À FOURNIR POUR CONSTITUER UN DOSSIER ULIS TSL

- [ ] La notification ULIS de la MDPH
- [ ] Si la demande de notification ULIS est en cours, donner la date de dépôt de la demande
- [ ] Le GEVASCO si l'enfant a déjà une reconnaissance de handicap, (accompagnement par une ULIS, ou un AESH individuel/mutualisé)
- [ ] Le bilan orthophonique langage oral et/ou écrit
- [ ] Le bilan orthophonique logicomathématiques si le suivi existe
- [ ] Le bilan psychométrique WISC
- [ ] L'ensemble des documents concernant les suivis de l'enfant
- [ ] Les documents illustrant les troubles du langage

MANDAT de Prélèvement SEPA

Référence Unique du Mandat

Nous vous rappelons que vous retrouverez votre référence de mandat (RUM) sur chacune de nos factures.

Mandat de prélèvement SEPA

SEPA
Single Euro Payments Area

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez **INSTITUTION NOTRE DAME DE SION** à envoyer des informations à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de **INSTITUTION NOTRE DAME DE SION**.
Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Toute demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte.

Identifiant du créancier (ICS) : FR24ZZZ386996

Débiteur		**Créancier**
Votre Nom		INSTITUTION NOTRE DAME DE SION
Votre adresse		8 boulevard de la Dordogne
CP/Ville		67000 STRASBOURG
	France	France
IBAN		
BIC		Paiement : ☑ Récurrent/répétitif ☐ Ponctuel
A		Le :
	Signature :	Note : Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.

Veuillez compléter tous les champs du mandat.

Merci de coller votre relevé d'identité bancaire RIB

A nous retourner dûment complété

CREDIT AGRICOLE
ALSACE VOSGES

RELEVE D'IDENTITE BANCAIRE - IBAN

	Banque	Guichet	Numéro de compte	Clé
RIB FRANCE	17206	00198	63018541879	01

IBAN ETRANGER FR76 1720 6001 9863 0185 4187 901 **BIC** AGRIFRPP872

Domiciliation
CAE 67 (00070)
Tél : 0388143550

Nom et adresse du titulaire
ASSOC. DE GESTION NOTRE DAME
DE SION
COLLEGE PRIVE
8 BOULEVARD DE LA DORDOGNE

67000 STRASBOURG

FILVERT :
03 88 24 67 68 *

INTERNET :
www.ca-alsace-vosges.fr *

INTERNET MOBILE :
m.ca-alsace-vosges.fr *

Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Alsace Vosges société coopérative à capital variable, agréée en tant qu'établissement de crédit
Siège social : 1 place de la gare
BP 20440 67008 Strasbourg Cedex - 437 642 531 R.C.S. Strasbourg
Société de courtage d'assurances, immatriculée sous le n° 07 008 967 au Registre de l'ORIAS (Organisme pour le Registre des Intermédiaires en Assurances)
Tél. 03 88 25 42 42 Télécopie 03 88 25 42 88

* Frais de communication facturés par votre opérateur télécom

CREDIT AGRICOLE
ALSACE VOSGES

RELEVE D'IDENTITE BANCAIRE - IBAN

	Banque	Guichet	Numéro de compte	Clé
RIB FRANCE	17206	00198	63018541879	01

IBAN ETRANGER FR76 1720 6001 9863 0185 4187 901 **BIC** AGRIFRPP872

Domiciliation
CAE 67 (00070)
Tél : 0388143550

Nom et adresse du titulaire
ASSOC. DE GESTION NOTRE DAME
DE SION
COLLEGE PRIVE
8 BOULEVARD DE LA DORDOGNE

67000 STRASBOURG

FILVERT :
03 88 24 67 68 *

INTERNET :
www.ca-alsace-vosges.fr *

INTERNET MOBILE :
m.ca-alsace-vosges.fr *

Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Alsace Vosges société coopérative à capital variable, agréée en tant qu'établissement de crédit
Siège social : 1 place de la gare
BP 20440 67008 Strasbourg Cedex - 437 642 531 R.C.S. Strasbourg
Société de courtage d'assurances, immatriculée sous le n° 07 008 967 au Registre de l'ORIAS (Organisme pour le Registre des Intermédiaires en Assurances)
Tél. 03 88 25 42 42 Télécopie 03 88 25 42 88

* Frais de communication facturés par votre opérateur télécom

Réf. : TPFI_GPAR_RIB-GPAR_RIB-E33_FDL-2019.06.13.18.27.44.70